

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

8. Correspondance
 - 8.1. Retrait des panneaux – nouvelle signalisation – rue Principale/Bagatelle;
 - 8.2. CLD Haute-Yamaska – Subvention pacte rural – projet premiers répondants;
 - 8.3. Amélioration du 3^e rang Ouest – Subvention discrétionnaire du ministre des Transports;
 - 8.4. Les améliorations routières dans le village de Minburn sont terminées grâce au Fonds de la taxe sur l'essence;
9. Autorisation de paiement et/ou achat;
 - 9.1. Construction DJL inc. – réception provisoire des travaux et autorisation de paiement – réfection partielle d'une partie du 5^e rang et de la rue Béland / pavage sur les rues Ostiguy, des Chênes et des Saules – décompte progressif numéro 1;
 - 9.2. Coopérative de Solidarité – Santé Roxton Pond;
10. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006;
11. Dépôt semestriel de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2013 – comparatif annuel;
12. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité;
13. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois d'octobre 2013;
14. Rapports de l'officier municipal;
 - 14.1. Rapport mensuel sur les permis;
15. Autorisation de travaux;
 - 15.1. Aménagement garage municipal – installation d'un ouvre-porte électrique – partie arrière;
 - 15.2. Installation de garde-neige pour toiture – garage municipal;
 - 15.3. Signalisation
 - 15.3.1. Installation d'un panneau annonçant la courbe – du côté sud route Beaugard Sud;
 - 15.3.2. Demande au Ministère des Transports de réévaluer les distances nécessaires à l'application de la zone scolaire;
16. Demande d'autorisation à la CPTAQ;
 - 16.1. Les Entreprises E.R. Boileau inc. – rétrocession d'environ 3 500 mètres carrés de terrain en culture dans la partie nord du lot 3 913 951 en échange d'une superficie équivalente des lots 3 913 952 et 3 555 680;
 - 16.2. Conrad T. Boileau – rétrocession d'environ 2 760 mètres carrés de terrain en culture dans la partie ouest du lot 3 555 313 en échange d'une superficie de 6 160 mètres carrés du lot 3 555 665;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 16.3. Les Entreprises E. R. Boileau inc. – vente d’une parcelle de terrain inculte – plus ou moins 2 016 mètres carrés – pour rendre ce terrain conforme aux règlements municipaux;
17. Règlements;
 - 17.1. Annulé
18. Avis de motion;
 - 18.1. Abrogation du règlement 520-2013;
19. Commission scolaire du Val des Cerfs – plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017;
20. Offre de service;
 - 20.1. Mandat à Reynald Mercille – Offre de service relative au soutien et à l’expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines de la Municipalité;
 - 20.2. Composition et fonctionnement du comité des ressources humaines;
21. Demande à Hydro-Québec – déplacement des poteaux de la rue Ménard et de la rue Rose-Marie à l’intersection du 1^{er} rang Ouest;
22. Ratifier l’embauche et la formation de Sonia Grenier, Dany Bissonnette et Ginette Caron à titre de premiers répondants;
23. Caisse populaire Desjardins de La Haute-Yamaska – représentation du Conseil municipal – gestionnaire des comptes bancaires – nommer le maire ainsi que le maire suppléant;
24. Placements;
 - 24.1. Autorisation d’un montant de 93,000 \$ – vente au MTQ de la bande de terrain longeant la route 137;
 - 24.2. Autorisation d’un montant de 15 575 \$ – redevances carrières et sablières;
25. Approbation des travaux – subvention accordée pour l’amélioration du réseau routier relativement à la réfection du 5^e rang, rues Béland, des Chênes, des Pins, des Saules et Ostiguy;
26. Représentation du Conseil municipal;
 - 26.1. Comité vigilance LET Thibault – ratifier la représentation de Monsieur Claude Lussier lors de la rencontre du 30 octobre dernier;
 - 26.2. Comité vigilance LET Thibault – Nomination d’un représentant;
 - 26.3. Conseil d’établissement de l’École – Nomination d’un représentant;
 - 26.4. Pavillon Gévry-Lussier – Nomination d’un représentant;
27. Entente travaux municipaux;
 - 27.1. Entente (6) – Acceptation définitive de travaux et ouverture de rues – construction de la rue des Saules, ainsi que le prolongement de la rue Ostiguy et des Merisiers;
 - 27.2. Entente (6) – Cession rues et infrastructures – rue des Saules, prolongement des rues Ostiguy et des Merisiers;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 27.3. Entente (7) – Acceptation définitive de travaux et ouverture de rues – prolongement de la rue Ostiguy, lot 3 556 414 du cadastre du Québec;
- 27.4. Entente (7) – Cession rues et infrastructures – prolongement de la rue Ostiguy, lot 3 556 414 du cadastre du Québec;
- 27.5. Modification à la résolution 12-05-114 – prolongement de la rue Ostiguy – choix à exercer fonds de parcs et terrains de jeux;
28. Résolution autorisant la représentation municipale dans le dossier judiciaire 460-17-001432-111 à la fin d'entente d'un règlement hors cour;
29. **Affaires nouvelles**

PÉRIODE DE QUESTIONS

30. Levée ou ajournement de la séance.

13-11-302

DROIT DE VETO EXERCÉ SUR LA RÉOLUTION 13-10-293 – « RÈGLEMENT 520-2013 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DU 1^{ER} ET 3^E RANG ET AUTORISANT UN EMPRUNT AFIN D'ACQUITTER LES DÉPENSES RELATIVES À CES TRAVAUX – DÉPÔT DU REGISTRE DES SIGNATURES DES PERSONNES HABILES À VOTER – DÉCISION DU CONSEIL »

Soumis : Résolution numéro 13-10-293

Suite au droit de veto exercé par le maire sortant Monsieur Sylvain Beaudoin à l'égard de la résolution numéro 13-10-293, la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet à nouveau à la considération du conseil cette résolution conformément à l'article 142 du Code municipal.

Après reconsidération de la résolution 13-10-293;

CONSIDÉRANT que le devis pour la réalisation des travaux de pavage ne peut être scindé pour permettre d'en soustraire une partie;

CONSIDÉRANT que les délais requis pour la mise en place de la tenue d'un référendum et de l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire auraient largement excédé la date limite pour effectuer les travaux avant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que les délais d'adjudication du contrat pour les travaux de pavage auraient été expirés malgré un prolongement déjà accordé;

CONSIDÉRANT que le programme de la TECQ est reconduit et que des sommes importantes seront disponibles pour nos infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la position du Conseil municipal soit maintenue à l'égard de la résolution 13-10-293.

La résolution numéro 13-10-293 est en conséquence considérée comme ayant été adoptée.

13-11-303

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que les procédés tenus en date du 1^{er} octobre 2013 soient adoptés, comme soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Maire, fait la lecture du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.

En outre, conformément à l'article 955 du Code municipal, la liste de tous les contrats ou factures comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des factures de 2 000 \$ et plus totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur au cours de l'an 2010 est déposée. Cette liste est disponible au bureau de la secrétaire-trésorière pour consultation.

13-11-304

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE DANS LA VOIX MUNICIPALE

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit publié dans La Voix municipale à même titre que le procès-verbal.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux dispositions des articles 357 de la LERM, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du Conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur Paul Sarrazin, maire, Monsieur Richard Pigeon, conseiller, Monsieur Sylvain Roy, conseiller, Monsieur Claude Lussier, conseiller, Madame Jacqueline L. Meunier, conseillère, Madame Johanna Fehlmann, conseillère et Madame Marilynne Rodrigue-Trudel.

ÉLECTIONS MUNICIPALES – DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS, DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS

Conformément aux dispositions des articles 513.1, 513.1.1 et 513.2 de la LERM, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du Conseil, les listes de Monsieur Paul Borduas, Monsieur Sylvain Goyette, Monsieur Sylvain Roy et Madame Johanna Fehlmann.

CORRESPONDANCE

Documents déposés :

- Ministère des Transports du Québec
Madame Louise Babin, relation avec les partenaires

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Notre municipalité doit retirer les panneaux qu'elle a installés à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Bagatelle pour annoncer l'implantation prochaine d'arrêts toutes directions.

Elle nous rappelle que la rue Principale est une route sous la responsabilité du ministère des Transports et qu'à ce titre, la Municipalité n'est pas habilitée à déterminer, implanter ou encore modifier la signalisation routière s'y trouvant.

Les panneaux se devaient d'être enlevés au plus tard le 24 octobre, après quoi le MTQ procédait à leur enlèvement sans autre avis.

- CLD Haute-Yamaska

Monsieur Guy Coulombe, directeur général

La présente correspondance a pour objet de faire un suivi concernant les faits qui leur ont été révélés au sujet du processus d'achat du véhicule des premiers répondants et de la plainte qui a été déposée au MAMROT.

Le processus d'appel d'offres prévu au Code municipal du Québec n'a pas été respecté et en date du 25 octobre 2013, le MAMROT n'a pas statué sur le fondement de ladite plainte.

Le protocole d'entente signé entre le CLD et la Municipalité sur le projet prévoit que la réalisation du projet doit être en conformité avec les lois et règlements en application au Québec.

Le CLD conclut qu'il y a eu non-respect de cet article et prend les mesures suivantes : maintenir le protocole signé avec la Municipalité et soustraire du protocole le montant de 34 927 \$ et les taxes applicables, dédiées à l'achat du véhicule d'urgence comme dépense admissible.

- Ministère des Transports

Monsieur Sylvain Gaudreau, ministre

Nous informe qu'il accorde à notre municipalité une subvention maximale de 78 500 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration du 3^e rang Ouest.

La présente subvention a été reçue par l'entremise du programme PISEMM (plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal). Cette subvention est appliquée sur le trajet de l'axe routier provincial. À cet effet, trois autres municipalités contiguës à la nôtre ont reçu une subvention identique.

- Communiqué de presse – Village de Minburn, Alberta, en date du 6 juillet 2013

Cabinet du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministres des Affaires intergouvernementales

Le Fonds de la taxe sur l'essence du gouvernement fédéral offre aux municipalités du pays un financement à long terme pour la construction et la revitalisation des infrastructures locales. Le gouvernement du Canada a investi plus de 10 milliards de dollars dans les infrastructures municipales aux termes de ce programme, en plus d'adopter une loi assurant la permanence de ce transfert à raison de 2 milliards de dollars par année.

Dans le cadre du Plan d'action économique de 2013, le gouvernement s'est engagé à indexer le Fonds de la taxe sur l'essence afin d'offrir un financement additionnel aux collectivités, à compter de 2014.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSTRUCTION DJL INC. – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉFECTION PARTIELLE D'UNE PARTIE DU 5E RANG ET DE LA RUE BÉLAND / PAVAGE SUR LES RUES OSTIGUY, DES CHÊNES ET DES SAULES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection partielle d'une partie du 5e rang et de la rue Béland, le pavage sur les rues Ostiguy, des Chênes et des Saules effectués par l'entreprise Construction DJL inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que le responsable des travaux routiers et des infrastructures municipales recommande l'acceptation provisoire et le paiement des travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2013;

Il est proposé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, appuyé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1, à la firme Construction DJL inc., d'une somme de 214 810,41 \$, taxes incluses, tel que soumis au décompte numéro 1 pour les travaux de réfection partielle d'une partie du 5e rang et de la rue Béland, le pavage sur les rues Ostiguy, des Chênes et des Saules;

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 72.320.10.721 « Investissement réseau routier ».

13-11-306

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ – SANTÉ ROXTON POND

CONSIDÉRANT que depuis janvier 2009, plusieurs citoyens de notre municipalité sont devenus membres et profitent des services de santé de la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière en offrant à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'opportunité de devenir membre de soutien de la Coopérative, c'est-à-dire un organisme ayant un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte des objectifs de développement de la coopérative de solidarité santé;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme 500 \$ pour la cotisation 2013;

Par la suite, une cotisation de 500 \$ sera versée annuellement à la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.190.00.699 « Autres dépenses diverses ».

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'octobre 2013.

DÉPÔT SEMESTRIEL DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2013 – COMPARATIF ANNUEL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état comparatif des revenus et des dépenses au 31 octobre 2013.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose devant les membres du Conseil, la liste des personnes endettées envers la Municipalité.

13-11-307

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois d'octobre 2013;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois d'octobre 2013.

Approbation des comptes pour une somme de 75 522,56 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1300548 à C1300608 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Paul Sarrazin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-11-308

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport des permis émis par l'officier municipal durant le mois d'octobre 2013, soit :

Émission de permis :	23
Addition de bâtiment	3
Agrandissement	3
Brûlage	6
Certificat d'autorisation – autre	2
Dérogation mineure	1
Permis – autre	2
Rénovation	5
Transformation	1

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 11 novembre 2013 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

13-11-309

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – AMÉNAGEMENT GARAGE MUNICIPAL – INSTALLATION D’UN OUVRE-PORTE ÉLECTRIQUE – PARTIE ARRIÈRE

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d’autoriser l’achat et l’installation d’un ouvre-porte électrique dans la partie arrière du garage municipal et, pour ce faire, de retenir les services de Vitrierie Bourgeois & associés inc., pour une somme de 905,00 \$, excluant les taxes applicables, tel que le prix soumis en date du 27 septembre 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 72.390.20.722 « Investissement garage municipal ».

13-11-310

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – INSTALLATION DE GARDE-NEIGE POUR TOITURE – GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d’autoriser l’achat de garde-neige pour toiture du garage municipal et, pour ce faire, de retenir les services d’Atelier JL Tech inc., pour une somme de 305,84 \$, incluant les taxes applicables, tel que le prix soumis en date du 25 octobre 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 72.390.20.722 « Investissement garage municipal ».

13-11-311

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – SIGNALISATION – INSTALLATION D’UN PANNEAU ANNONÇANT LA COURBE – DU CÔTÉ SUD ROUTE BEAUREGARD SUD

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par le Conseiller Claude Lussier, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d’autoriser le responsable des travaux publics à installer un panneau annonçant la courbe, du côté sud de la route Beauregard Sud.

13-11-312

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RÉÉVALUER LES DISTANCES NÉCESSAIRES À L’APPLICATION DE LA ZONE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT qu’au niveau du 30 kilomètres, les panneaux sont trop rapprochés de l’intersection et les conducteurs n’ont pas la distance requise afin de diminuer leur vitesse;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de demander au Ministère des Transports :

DE réévaluer les distances nécessaires à l’application de la zone scolaire;

D’inscrire sur la chaussée « zone scolaire »

QUE copie de cette résolution soit transmise au lieutenant Jocelyn DesRochers, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de la Haute-Yamaska.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-11-313

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LES ENTREPRISES E. R. BOILEAU INC. – RÉTROCESSION D'ENVIRON 3 500 MÈTRES CARRÉS DE TERRAIN EN CULTURE DANS LA PARTIE NORD DU LOT 3 913951 EN ÉCHANGE D'UNE SUPERFICIE ÉQUIVALENTE DES LOTS 3 913 952 ET 3 555 680

CONSIDÉRANT que la demande de Monsieur Boileau vise des lots inclus dans la zone protégée par la Commission de protection du Territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boileau est propriétaire d'une grande superficie de terrain et bâtisses;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boileau s'adresse à la Commission du territoire agricole afin de rétrocéder environ 3 500 mètres carrés de terrain en culture dans la partie nord du lot 3 913 951 en échange d'une superficie équivalente des lots 3 913 952 et 3 555 680, de manière à laisser le plus de superficie cultivable possible aux lots et permettre la construction d'un deuxième accès à la route 137 Nord;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne vise pas à introduire un nouvel usage non agricole, mais seulement un déplacement de cet usage;

Considérant que la demande est sans conséquence négative sur les activités agricoles présentes ou futures du voisinage;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux règlements d'urbanismes présentement en vigueur;

Il est en conséquence proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal recommande à la Commission d'autoriser cette demande, estimant qu'elle n'a que peu d'impact négatif sur la protection du territoire agricole.

13-11-314

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – CONRAD T. BOILEAU – RÉTROCESSION D'ENVIRON 2 760 MÈTRES CARRÉS DE TERRAIN EN CULTURE DANS LA PARTIE OUEST DU LOT 3 555 313 EN ÉCHANGE D'UNE SUPERFICIE DE 6 160 MÈTRES CARRÉS DU LOT 3 555 665

CONSIDÉRANT que la demande de Monsieur Conrad T. Boileau vise des lots inclus dans la zone protégée par la Commission de protection du Territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boileau est propriétaire d'une grande superficie de terrain et bâtisses;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boileau s'adresse à la Commission du territoire agricole afin de rétrocéder environ 2 760 mètres carrés de terrain en culture au lot 3 555 313 en échange de 6 160 mètres carrés du lot 3 555 665 laissant plus de superficie en culture et permettant de relocaliser la résidence;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne vise pas à introduire un nouvel usage non agricole, mais seulement un déplacement de cet usage;

Considérant que la demande est sans conséquence négative sur les activités agricoles présentes ou futures du voisinage;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux règlements d'urbanismes présentement en vigueur;

Il est en conséquence proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal recommande à la Commission d'autoriser cette demande, estimant qu'elle n'a que peu d'impact négatif sur la protection du territoire agricole.

13-11-315

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LES ENTREPRISES E. R. BOILEAU INC. – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN INCULTE – PLUS OU MOINS 2 016 MÈTRES CARRÉS – POUR RENDRE CE TERRAIN CONFORME AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la demande de Monsieur Boileau vise des lots inclus dans la zone protégée par la Commission de protection du Territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boileau s'adresse à la Commission du territoire agricole afin vendre à son voisin une parcelle de terrain, plus ou moins 2 016 mètres carrés, afin de rendre conforme ce terrain aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que ce terrain ne permet pas l'usage agricole en raison de sa faible profondeur et de sa superficie;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne vise pas à introduire un nouvel usage non agricole;

Considérant que la demande est sans conséquence négative sur les activités agricoles présentes ou futures du voisinage;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux règlements d'urbanismes présentement en vigueur;

Il est en conséquence proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal recommande à la Commission d'autoriser cette demande, estimant qu'elle n'a que peu d'impact négatif sur la protection du territoire agricole.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le Conseiller Richard Pigeon que lors d'une prochaine séance sera proposé pour adoption un règlement abrogeant le règlement 520-2013 « Décrétant des travaux de pavage du 1^{er} et 3^e rang et autorisant un emprunt afin d'acquitter les dépenses relatives à ces travaux ».

13-11-316

COMMISSION SCOLAIRE DU VAL DES CERFS – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2014-2017

Soumis : Correspondance de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton se prononce en faveur relativement à l'utilisation des services éducatifs, secteur primaire pour l'École Sainte-Cécile, tel que présenté dans le Plan

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document pertinent pour la transmission du rapport de consultation de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-11-317

OFFRE DE SERVICE – MANDAT À RAYNALD MERCILLE – OFFRE DE SERVICE RELATIVE AU SOUTIEN ET À L'EXPERTISE NÉCESSAIRES À UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines reçue de Monsieur Raynald Mercille le 25 octobre 2013;

CONSIDÉRANT que l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

CONSIDÉRANT que le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et un conseil municipal sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »;

CONSIDÉRANT qu'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil municipal ne se prête pas à des engagements contractuels rigides;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents :

QUE les membres du Conseil accordent un mandat à Monsieur Raynald Mercille, un consultant en gestion du personnel et relations de travail, pour un montant d'honoraires de douze mille dollars (12 000 \$) étalé sur six (6) paiements de deux mille dollars (2 000 \$), taxes et dépenses directes en sus, tel que décrit dans son offre de service du 25 octobre 2013. À compter du 1^{er} novembre 2013, pour une période indéterminée, le Conseil municipal pouvant mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.130.00.411 « Service – soutien administratif ».

13-11-318

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU l'importance d'assurer un mécanisme décisionnel efficace pour toutes les questions reliées aux ressources humaines, à l'éthique et à la déontologie;

ATTENDU l'importance d'avoir des réunions régulières et fréquentes du Comité des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

QUE le comité des ressources humaines soit composé de trois (3) membres du conseil : le maire Paul Sarrazin, la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et la conseillère Johanna Fehlmann;

QUE la directrice générale Monique Fortin et le consultant en ressources humaines Raynald Mercille fassent partie du comité pour fournir aux élus le soutien nécessaire pour prendre des décisions;

QUE la directrice générale organise la tenue d'une réunion du comité des ressources humaines à chaque mois pendant la période de novembre à avril et au surplus de façon ponctuelle des réunions au besoin autant que nécessaire;

QUE la conseillère Maryline Trudel agisse comme présidente du comité;

QUE la présidente veille au bon déroulement des travaux du comité des ressources humaines et qu'elle assure au début de chaque réunion du suivi qui a été fait en relation avec les sujets qui étaient à l'ordre du jour de la réunion précédente.

13-11-319

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – DÉPLACEMENT DES POTEAUX DE LA RUE MÉNARD ET DE LA RUE ROSE-MARIE À L'INTERSECTION DU 1^{ER} RANG OUEST

CONSIDÉRANT que la présente demande consiste à déplacer deux poteaux dans le but de faciliter la circulation de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit réaliser des travaux de pavages sur ces rues;

CONSIDÉRANT que l'usage des immeubles contigus aux dits poteaux est conforme à la réglementation municipale présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le déplacement de ces poteaux faciliterait la sortie des véhicules sur les rues Ménard et Rose-Marie via le 1^{er} rang Ouest;

CONSIDÉRANT que le déplacement des poteaux ne peut que bénéficier à la qualité de vies des résidents de ce développement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de faire une demande auprès d'Hydro-Québec afin de déplacer les premiers poteaux de chacune des rues Ménard et Rose-Marie.

13-11-320

RATIFIER L'EMBAUCHE ET LA FORMATION DE SONIA GRENIER, DANY BISSONNETTE ET GINETTE CARON À TITRE DE PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'embaucher Sonia Grenier, Dany Bissonnette et Ginette Caron à titre de premiers répondants;

D'autoriser la formation auprès de la firme Réanimation Sauve-Vie.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.230.00.454 « Service de formation ».

13-11-321

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-YAMASKA – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – GESTIONNAIRE DES COMPTES BANCAIRES – NOMMER LE MAIRE AINSI QUE LE MAIRE SUPPLÉANT

Pour donner suite à la période électorale;

Il est proposé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, qu'afin de donner application à la résolution 12-05-125, Monsieur le maire, Paul Sarrazin et Monsieur le maire suppléant Richard Pigeon agiront à titre de représentant de la Municipalité.

13-11-322

PLACEMENT – AUTORISATION D'UN MONTANT DE 93,000 \$ – VENTE AU MTQ DE LA BANDE DE TERRAIN LONGEANT LA ROUTE 137

CONSIDÉRANT la réception d'un versement au montant de 93 000 \$ provenant de la vente au Ministère des Transports relativement à la bande terrain longeant la route 137 Sud;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer la somme de 93 000 \$ du compte courant au compte de placement.

13-11-323

PLACEMENT – AUTORISATION D'UN MONTANT DE 15 575 \$ – REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer la somme de 15 575 \$ du compte courant au compte de placement réservé pour les travaux d'investissements routiers dans le cadre des redevances des carrières et sablières imposées aux exploitants.

13-11-324

APPROBATION DES TRAVAUX – SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DU 5^E RANG, RUES BÉLAND, DES CHÊNES, DES PINS, DES SAULES ET OSTIGUY

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal approuve la dépense de 214 810,41 \$ relativement aux travaux de réfection du 5^e rang et des rues Béland, des Chênes, des Pins, des Saules et Ostiguy;

CONSIDÉRANT que les travaux exécutés en vertu des présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention à l'exception de la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par le Conseiller Claude Lussier, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

présents, de faire parvenir au Ministère des Transports du Québec la demande de subvention au montant de 10 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier 2013 concernant les travaux d'amélioration du 5^e rang et des rues Béland, des Chênes, des Pins, des Saules et Ostiguy.

13-11-325

REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ VIGILANCE LET THIBAUT – RATIFIER LA REPRÉSENTATION DE MONSIEUR CLAUDE LUSSIER LORS DE LA RENCONTRE DU 30 OCTOBRE DERNIER

CONSIDÉRANT que Monsieur Sylvain Roy était candidat aux dernières élections;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de ratifier la représentation de Monsieur Claude Lussier lors de la rencontre du Comité de Vigilance qui s'est tenue le 30 octobre 2013.

13-11-326

REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ VIGILANCE LET THIBAUT – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Afin d'assurer la représentation du Conseil municipal auprès de ce comité;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de nommer Madame Marilyne Rodrigue-Trudel afin de siéger à ce comité. En cas d'incapacité à assister à une rencontre, Monsieur Sylvain Roy agira à titre de remplaçant.

13-11-327

REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Afin d'assurer la représentation du Conseil municipal auprès de ce comité;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de nommer Madame Johanna Fehlmann afin de siéger à ce comité. En cas d'incapacité à assister à une rencontre, Madame Jacqueline L. Meunier agira à titre de remplaçante.

13-11-328

REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – PAVILLON GÉVRY- LUSSIER – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Afin d'assurer la représentation du Conseil municipal auprès de ce comité;

Il est proposé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de nommer Madame Jacqueline L. Meunier afin de siéger à ce comité.

Conformément au Code d'éthique et de déontologie des élus et de la Loi sur les élections Monsieur Claude Lussier a divulgué qu'il a des intérêts sur les points suivants à l'ordre du jour, car les décisions impliquent une de ses entreprises.

Monsieur le conseiller Claude Lussier quitte la salle du conseil.

13-11-329

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX – ENTENTE (6) – ACCEPTATION DÉFINITIVE DE TRAVAUX ET OUVERTURE DE RUES – CONSTRUCTION DE LA RUE DES SAULES, AINSI QUE LE PROLONGEMENT DE LA RUE OSTIGUY ET DES MERISIERS

ATTENDU l'entente signée entre la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et Les Immeubles VCR (senc) concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement no 371-99 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR Infrastructures inc., en date du 19 avril 2010;

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au Conseil municipal compétence en matière de transport et qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile les travaux réalisés dans l'entente précitée;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'accepter définitivement les travaux réalisés pour la construction de la rue des Saules, ainsi que le prolongement de la rue Ostiguy et des Merisiers, propriété de Les Immeubles VCR (senc);

Que ce conseil décrète l'ouverture de rue relativement au prolongement des rues Ostiguy et des Merisiers et la rue des Saules.

13-11-330

ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX – ENTENTE (6) – CESSION RUES ET INFRASTRUCTURES – RUE DES SAULES, PROLONGEMENT DES RUES OSTIGUY ET DES MERISIERS

ATTENDU les ententes signées entre la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et Les Immeubles VCR (senc) concernant des travaux municipaux;

ATTENDU que les ententes signées entre la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et Les Immeubles VCR (senc) concernant des travaux municipaux prévoient que, dès que les travaux sont reçus de manière définitive, le promoteur cède à la Municipalité les rues et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de 1 dollar;

ATTENDU que les rues et infrastructures précitées sont représentées au cadastre du Québec sous le numéro de lot suivant, soit : le lot 4 571 922 tel que présenté sur le plan de lotissement de Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, minute 15820, en date du 28 mars 2012;

ATTENDU que le promoteur a adressé une demande de cession auprès de la Municipalité;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que ce conseil autorise le maire, Monsieur Paul Sarrazin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à signer le contrat notarié pour la cession des rues et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites aux ententes signées relativement à la construction de la rue des Saules, ainsi que le prolongement de la rue Ostiguy et des Merisiers.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Afin de rédiger le contrat d'acquisition de l'assiette de rue du développement, il est également résolu que soit mandaté le notaire Me Claude Gravel, pour rédiger les documents pertinents.

13-11-331

ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX – ENTENTE (7) – ACCEPTATION DÉFINITIVE DE TRAVAUX ET OUVERTURE DE RUES – PROLONGEMENT DE LA RUE OSTIGUY, LOTS 3 556 414 ET 5 037 957 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU l'entente signée entre la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et Les Immeubles VCR (senc) concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement no 371-99 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Nicolas Rousseau, ingénieur de la firme Les Consultants SM inc., en date du 25 septembre 2012;

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au Conseil municipal compétence en matière de transport et qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile les travaux réalisés dans l'entente précitée;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'accepter définitivement les travaux réalisés pour le prolongement de la rue Ostiguy, propriété de Les Immeubles VCR (senc);

Que ce conseil décrète l'ouverture de rue relativement au prolongement de la rue Ostiguy.

13-11-332

ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX – ENTENTE (7) – CESSION RUES ET INFRASTRUCTURES – PROLONGEMENT DE LA RUE OSTIGUY, LOTS 3 556 414 ET 5 037 957 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU les ententes signées entre la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et Les Immeubles VCR (senc) concernant des travaux municipaux;

ATTENDU que les ententes signées entre la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et Les Immeubles VCR (senc) concernant des travaux municipaux prévoient que, dès que les travaux sont reçus de manière définitive, le promoteur cède à la Municipalité les rues et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de 1 dollar;

ATTENDU que la rue et les infrastructures précitées sont représentées au cadastre du Québec sous les numéros des lots suivants, soit : les lots 3 556 414 et 5 037 957 tel que présenté sur le plan de lotissement de Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, minute 15820, en date du 28 mars 2012;

ATTENDU que le promoteur a adressé une demande de cession auprès de la Municipalité;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que ce conseil autorise le maire, Monsieur Paul Sarrazin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à signer le contrat notarié pour la cession de rue et des

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites aux ententes signées relativement au prolongement de la rue Ostiguy.

Afin de rédiger le contrat d'acquisition de l'assiette de rue du développement, il est également résolu que soit mandaté le notaire Me Claude Gravel, pour rédiger les documents pertinents.

13-11-333

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 12-05-114 – PROLONGEMENT DE LA RUE OSTIGUY – CHOIX À EXERCER FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU que la résolution 12-05-114 détermine la contribution aux fins de parcs et terrains de jeux;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de remplacer le 1^{er} choix exercé dans la résolution de la façon suivante :

« Cession gratuite d'un terrain d'une superficie approximative de 900 mc est abrogé. La valeur estimée aux fins de parcs et terrains de jeux pour cette superficie de terrain est remplacée par une contribution financière au montant de 1 645,06 \$ ».

Monsieur le conseiller Claude Lussier reprend son siège.

Conformément au Code d'éthique et de déontologie des élus et de la Loi sur les élections Monsieur Sylvain Roy a divulgué qu'il a des intérêts sur le point suivant à l'ordre du jour, car cette décision implique son entreprise.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy quitte la salle du conseil.

13-11-334

RÉSOLUTION AUTORISANT LA REPRÉSENTATION MUNICIPALE DANS LE DOSSIER JUDICIAIRE 460-17-001432-111 À LA FIN D'ENTENTE D'UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE

CONSIDÉRANT les derniers développements dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les procureurs de chacune des parties ont convenu de se rencontrer en vue de trouver une solution au litige des pompes à essence sur l'emprise de la rue Principale;

En conséquence,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents :

QUE le Conseil municipal confie au maire, Monsieur Paul Sarrazin, le mandat de représenter la Municipalité auprès de Me Oliver, lors des rencontres en vue de trouver une solution au litige;

QUE toute prise d'entente pour un règlement à l'amiable dans ce dossier devra être entérinée par le Conseil municipal pour avoir effet.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy reprend son siège

PÉRIODE DE QUESTIONS

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-11-335

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h 40.

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Paul Sarrazin
Maire